

Règlement Intérieur

Base de loisirs LA PIGNATA "Parc en Famille"

Préambule:

Les activités « Parc en Famille » sont réservées aux enfants de **3 à 12 ans** accompagnés d'un adulte.

Les activités se pratiquent de façon autonome sous la surveillance des parents ou d'accompagnateurs majeurs. Ces derniers seront responsables de la bonne application des consignes de sécurité spécifiques affichés sur chaque lieu d'activités.

Consignes de sécurités générales:

- Adoptez en toute circonstance un comportement responsable et prudent
- La signalétique à l'entrée de chaque atelier doit être consultée et respectée.
- Aucun adulte ou enfant de plus de 12 ans ne peut accéder aux activités.
- En cas de problème: prévenir le personnel du parc ou de l'accueil qui se chargera d'alerter le PC sécurité de Décathlon Village.
- Il est interdit de fumer dans le parc. Une zone fumeur est prévue à l'extérieur du parc, sur la terrasse devant l'entrée du magasin Decathlon, face au restaurant la Terrasse.
- L'environnement doit être respecté. Des poubelles sont disposées aux quatre coins du parc.
- Les zones d'activités réservées aux groupes (autour du chapiteau) sont interdites aux individuels.

Conditions d'accès aux jeux, limites et restrictions:

- L'accès à la base est réservé aux personnes ayant acquitté un droit d'entrée.
- L'accès à la base est interdit en dehors des jours et heures d'ouverture.
- L'accès à la base est interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses capacités.
- Le non respect des consignes peut entraîner l'exclusion définitive de la base.
- Les tickets ou le Pass doivent être utilisés le jour de leur achat. Ils ne sont pas remboursables, sauf conditions exceptionnelles (cf conditions météo).
- L'accès aux tickets 2 ou 3 activités à la carte est uniquement possible 1 heure avant la fermeture du parc.
- Chaque entrée enfant payante (Pass ou activités à la carte) donne droit à une entrée adulte offerte. Chaque adulte supplémentaire ou enfant de plus de 12 ans devra s'acquitter d'un droit d'accès à la base de 2 €.

Assurance:

L'EURL AIXPLORA gestionnaire de la base de loisirs LA PIGNATA est titulaire d'une assurance de responsabilité civile qui garantit tout pratiquant qui serait victime d'un accident dont la société serait responsable. Chaque client doit s'assurer qu'il est bien titulaire pour lui et sa famille, d'une assurance responsabilité civile et accident qui couvriraient tous les accidents indépendants de la responsabilité de l'exploitant.

Conditions météo:

En cas de mauvais temps (Orage, pluie...), la direction se réserve le droit d'évacuer temporairement ou définitivement la base pour la propre sécurité de ses clients.

Si cette évacuation a lieu dans les 2 heures après l'ouverture du parc, 2 tickets "activités à la carte" vous seront offerts par enfants payants. Passé ce délai de 2 heures, aucun remboursement ne sera effectué.